

1. IDENTIFICATION

Piles Alcalines	Toutes tailles
VARTA Consumer Batteries	Alfred-Krupp-Str. 9 73479 Ellwangen/Germany
GmbH & Co. KGaA	Téléphone ++49 (0) 7961 / 83-0 Fax ++49 (0) 800 / 8278274
Numéro de téléphone d'urgence	++49 (0) 911 / 65372260

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Note: Les piles décrites dans cette fiche de données de sécurité sont scellées et ne sont pas dangereuses tant qu'elles sont utilisées conformément aux instructions du fabricant. Le contenu de la batterie ne présente aucun danger, tant que l'intégrité de l'enveloppe de la batterie n'est pas soumise à des abus (mécanique, thermique, électrique). Des risques d'incendie, d'explosion et de brûlures graves peuvent survenir dans de telles conditions d'abus.

Attention : Ne pas charger, court-circuiter, perforer, déformer, démonter, chauffer au-dessus de 85°, incinérer ou exposer le contenu à l'eau. Tenir les piles hors de portée des enfants. La norme internationale CEI 60086-5 contient des informations plus détaillées sur la sécurité des piles alcalines.

Classification SGH : N/A

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance	Pourcentage approximatif du poids total
Manganese Dioxide (MnO ₂)	24 - 43
Zinc (Zn)	9 - 18
Graphite (C)	2 - 5
Potassium Hydroxide (KOH)	3 - 8
Acier	14 - 26
Zinc Oxides (ZnO)	< 0.5
Eau, papier, plastique (polyamide, téflon), autre	balance

Mercure (Hg)
Plomb (Pb)
Cadmium (Cd)

0.00003
0.0001 – 0.003
0.00002

Piles -

Fiche de Données de Sécurité

Edition: 2020-01-15 / Version: 18

4. PREMIER SECOURS

Contact avec le contenu interne de la pile:

- ▶ **Peau:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si présence de symptômes après rinçage, consulter un médecin.
 - ▶ **Yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
 - ▶ **Système respiratoire :** Quitter la zone immédiatement. En cas d'irritation des voies respiratoires et d'une grande inhalation, consulter un médecin.
 - ▶ **Ingestion:** Rincer la bouche et la zone périphérique avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
-

5. MESURES CONTRE L'INCENDIE

A. Moyens d'extinction :

- ▶ Une grande quantité d'eau est un moyen d'extinction efficace pour les piles alcalines.
- ▶ Des extincteurs à poudre chimique peuvent également être utilisés.

B. Procédures de lutte contre l'incendie :

- ▶ Utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive si des piles sont impliqués impliquées dans un incendie.
-

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Lorsque l'enveloppe de la pile est endommagée, de petites quantités d'électrolytes peuvent s'échapper. Scellez la pile hermétiquement dans un sac en plastique, en ajoutant du sable sec, de la craie (CaCO₃), de la chaux en poudre (CaO) ou de la vermiculite. Les traces d'électrolytes peuvent être essuyées à sec à l'aide d'un essuie-tout. Rincer ensuite à l'eau.

.....

Fiche de Données de Sécurité

Edition: 2020-01-15 / Version: 18

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

- ▶ Ne pas laisser les bornes court-circuiter
- ▶ Stocker de préférence dans un endroit frais (moins de 30°), sec et exposé à de faibles variations de température.
- ▶ Ne pas placer à proximité d'appareils de chauffage et ne pas exposer directement aux rayons du soleil pendant de longues périodes. Des températures élevées peuvent réduire la durée de vie de la pile.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipement respiratoire: Aucun requis dans des conditions normales d'utilisation
Protection des mains: Aucun requis dans des conditions d'utilisation normales. Utilisez des gants en butyle lorsque vous manipulez des piles qui fuient. Aucun requis dans des conditions d'utilisation normales.
Protection des yeux: Portez des lunettes de sécurité lorsque vous manipulez des piles qui fuient.

9. PROPRIETES PSHYSIQUES ET

CHIMIQUES

Objets solides géométriques.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Peut se rompre violemment lorsqu'il est chauffé au-dessus de 100°C ou lorsqu'il est chargé.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Sans objet

Fiche de Données de Sécurité

Edition: 2020-01-15 / Version: 18

12. RENSEIGNEMENT ECOLOGIQUE

Sans objet.

.....

13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

Conformément aux réglementations nationales appropriées 2006/66/CE.

.....

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les piles alcalines que nous fournissons à nos clients ne sont pas soumises aux réglementations de transport de marchandises dangereuses en raison des réglementations suivantes :

Transport aérien : Disposition spéciale A123 de la 61^e édition du règlement de l'IATA sur les marchandises dangereuses. Les documents d'expédition contiennent la mention « Non restreint, conformément à la disposition spéciale A123 » sur la lettre de transport aérien (8.2.6 IATA – DGR)

Transport maritime : Code IMDG 39. Amendement

Transport routier et ferroviaire : ADR/RID 2019 (non limité à l'ADR/RID)

Toutes ces piles sont soigneusement emballées et offrent une protection appropriée contre les court-circuit

.....

15. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE REGLEMENTAIRE

Sans objet.

.....

16. AUTRE INFORMATIONS

Pour les piles alcalines en général, la norme de sécurité CEI 60086-5 s'applique. Il contient des recommandations détaillées pour la fabrication d'équipements et les utilisateurs.

.....